

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DU 22 OCTOBRE 2019

Heure de début :13h45

### 1) Voyages

Mme Pinna évoque la difficulté à suivre la progression en philosophie avec le nombre important de voyages pédagogiques, notamment en Terminale S.

Mme Gauthier rappelle qu'il serait nécessaire d'avoir une réflexion globale sur le sujet et de poser la question de la valeur ajoutée d'un voyage.

Mme Foncillas évoque le fait qu'elle a constaté un traitement au cas par cas pour les élèves qui souhaitent faire plusieurs voyages ;

M Duthel rappelle deux points :

- Les voyages sont votés au conseil d'établissement de la fin du mois de juin. Si une réflexion est à mener, elle doit s'effectuer en amont de celui-ci,
- Les élèves peuvent participer au maximum à deux voyages mais pour les Terminales S le voyage dans les Alpes n'a pas été comptabilisé car il est obligatoire. Pour les autres élèves, le nombre de voyages a été respecté sauf à une exception en raison du lien de ce voyage avec la poursuite d'études supérieures envisagées.

### 2) Calendrier

M Duthel évoque la date de la réunion parents professeurs du vendredi 10 janvier car nous rentrons de congés de Noël le mercredi 8 janvier et nous ne pouvons pas fixer une réunion le jour même de la rentrée. Il précise que cette date est une proposition et qu'il serait également possible de placer cette réunion le 19 décembre. Les professeurs indiquent que 3 réunions la semaine de la sortie constituent une trop lourde charge et préfèrent maintenir la date du 10 janvier.

### 3) Paramétrage des bulletins

Mme Lammaallam propose de paramétrer les bulletins afin d'intégrer les « blocs » de la réforme : le tronc commun, les spécialités et les options.

Elle précise aussi que, cette année, deux bulletins seront édités pour les élèves qui suivent les cours destinés au baccalauréat (un bulletin « français » et un bulletin « espagnol »).

Mme Thierry pose la question sur la nécessité de faire apparaître le niveau des langues.

Mme Crespo répond que LVA, LVB et LVC correspondent déjà à un niveau précis et qu'aucune autre indication n'est nécessaire.

### 4) Organisation des conseils de classe

Les professeurs souhaitent connaître l'organisation arrêtée dans le cadre de la réforme pour les conseils de classe, plus précisément pour les professeurs assurant les enseignements de spécialité.

M Duthel précise que le fonctionnement sera le suivant : les professeurs qui ont beaucoup d'élèves de spécialité d'une même classe dans leur groupe participent au conseil de classe. Dans le cas contraire, ils peuvent laisser les indications au sujet de leurs élèves au professeur principal de la classe ou au collègue de leur discipline présent au conseil de classe.

Mme Lammaallam évoque aussi la possibilité pour les professeurs de nommer un référent par spécialité et par groupe de classe et d'adopter ainsi le fonctionnement actuel des professeurs d'EPS ou de langues.

#### **5) Bilan de la mise en place de la réforme du lycée**

Des professeurs évoquent la difficulté de fonctionner en groupe et d'avoir dans leur groupe un petit nombre d'élève de plusieurs classes. Ils demandent s'il est possible de limiter le nombre de classes.

D'autres professeurs indiquent que cette demande peut être en contradiction avec l'esprit de la réforme et recréer des filières.

Mme Vermersch précise qu'elle en tiendra compte dans la constitution des groupes, tout en respectant l'esprit de la réforme. L'objectif pour les professeurs de spécialités est d'avoir dans leur groupe un nombre plus important d'élèves de seulement deux ou trois classes.

D'autre part, les enseignants de spécialité physique et SVT qui assurent l'enseignement scientifique souhaitent avoir, dans leur groupe de spécialité, un nombre important d'élèves de la classe dans laquelle ils assurent l'enseignement scientifique.

Fin de la réunion :14h43